

Conseil Municipal du mardi 12 janvier 2016

Le mardi douze janvier deux mille seize, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur ASTRIC Bertrand, Maire.

Absents excusés et représentés : Mme Véronique LEMESTRE est représentée par M. Rémy MICHON ; M. Fabrice VALLADONT par M. Bertrand ASTRIC ; Mme Virginie AUFFRET, absente excusée.

M. Bernard BONNOT a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte-rendu de la réunion du 7 décembre 2015 fera l'objet de deux ajouts dans les questions diverses au paragraphe concernant la réunion à Montferrand-le-Château : mise à disposition d'un parking pour faciliter le covoiturage et communiquer sur ce mode de transport et souhait d'organisation d'une navette entre la gare de Franois et la station du tramway aux Hauts du Chazal.

Ouverture anticipée de crédits d'investissement aux Budgets Primitifs 2016 : budget Général, budget AEP, budget Assainissement et budget Lotissement du Stade.

Le Maire expose qu'afin de régler des factures d'investissement de la fin de l'année 2015 et dans l'attente du vote des budgets primitifs 2016 il y a lieu d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement.

Le Maire précise que ces ouvertures anticipées de crédits sont réglementairement prévues dans la limite du quart des crédits d'investissement du budget N-1.

Ces crédits seront repris en dépenses d'investissement aux BP 2016 aux articles budgétaire correspondants.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** autorise le Maire à effectuer des dépenses d'investissement sur les budgets primitifs 2016 (budget Général, budget AEP, budget Assainissement et budget Lotissement du Stade) avant leurs votes dans la limite des 25% des dépenses d'investissement effectuées l'année N-1.

Points sur les projets : BP 2016

Monsieur DEMESMAY présente l'avancement des dossiers en cours et les futurs projets à venir :

- Projet Cure : l'Appel d'offres est lancé. La date de dépôt des plis des candidatures est fixée au 19 janvier 2016. L'ouverture des plis aura lieu le 20 janvier à 9 heures, et le jury désignera l'architecte retenu le 3 février 2016 à 18 heures 30.
- Maison des Loups : le groupe de travail doit maintenant rédiger les propositions retenues.

Messieurs DEMESMAY et BONNOT se proposent de coordonner le dossier.

- Projet de récupération des eaux pluviales : afin d'éviter la surcharge du réseau d'eaux usées, il est envisagé de créer une déviation des eaux pluviales de la route de Vorges vers un bassin de rétention et d'infiltration de 2000 m³ aux abords de la maison Prétot. Les coûts estimatifs avoisinent les 200 000 € HT. La CAGB et l'Agence de l'eau pourraient subventionner une partie de ces travaux.

- Entrée Sud de Boussières : ce secteur mérite une attention particulière concernant sa sécurisation et son aménagement. Il est envisagé des travaux de drainage des eaux afin d'éviter la formation de verglas sur la chaussée, la création d'un parking pour le cimetière, d'un jardin du Souvenir et un sentier pédestre sur le "Peu de dessus". Ce dernier projet, après échanges entre les conseillers, paraît complexe à finaliser et n'est pas retenu.

Le conseil municipal des jeunes - dont le renouvellement aura lieu cette année - n'a pas sollicité de dépense particulière au budget. Madame Stéphanie LECOT, conseillère municipale, remplacera Madame Virginie AUFFRET à la supervision de cette assemblée.

Cession alambic communal

Le Maire expose que la réglementation prévoit que des alambics appartenant à des propriétaires différents ne peuvent pas être stockés dans un même endroit. Or, l'association "De la Fleur au Fruit" a acquis récemment un alambic neuf plus performant que l'ancien appartenant à la commune depuis l'année 1963 et qui à l'époque avait coûté 2 350.86 francs.

Afin de respecter les dispositions législatives et réglementaires, il propose de le céder à l'association "De la fleur au fruit" au même prix, soit 359 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la vente de l'alambic communal à l'association de la fleur au fruit au prix de 359 €.

M. Roland DEMESMAY n'a pas participé au vote.

Convention fourrière avec la SPA de Besançon

Le Maire expose qu'il convient d'établir une convention avec la SPA de Besançon afin de pouvoir accueillir les chiens en état de divagation sur la commune. Il appartient à la commune de les capturer et de les transporter à la fourrière. La SPA se charge de rechercher les propriétaires, assure la surveillance sanitaire et au besoin pratique l'euthanasie conformément à la législation en vigueur en cette matière.

La participation financière annuelle est fixée à 0.35 € par habitant, soit 388.50 € pour l'année 2016.

Lecture entendue le conseil municipal, après en en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Lotissement du Stade

Monsieur le Maire dresse le bilan de la vente des parcelles du "lotissement du Stade".

A ce jour, 13 lots ont été encaissés, 5 lots sont en cours d'acquisition (dont les lots 10 & 11).

Il reste un lot à vendre, le lot n°5.

Cette opération présente un bilan très positif.

Montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution gaz exploités par GRDF

Le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015. Il donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.

- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'**unanimité** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

Questions diverses

- Madame Françoise BERNARD, Adjointe au maire en charge des affaires scolaires, informe l'assemblée du retour au mois de mars de Madame Samia COQUET, directrice titulaire des FRANCAS de Boussières.

- Comme prévu lors de précédentes réunions, il est décidé d'entériner le planning pour les états des lieux lors des locations de la Maison des Loups, établi par ordre alphabétique. Madame Françoise BERNARD informe qu'un calendrier sera mis en place et transmis à tous régulièrement afin que chacun soit informé. Madame Martine DROMARD estime que le principe d'équité n'est pas respecté entre tous les conseillers et remet en cause le travail effectué, notamment par Mme Françoise BERNARD. Ces propos conduisent Madame Françoise BERNARD à quitter l'assemblée, suivie par Monsieur Hervé REYSSIE.

- Monsieur le Maire rend compte d'une réunion où étaient présents les maires des communes de Abbans-Dessus, Abbans-Dessous, Boussières, Busy, Vorges, Torpes et Thoraise. A l'ordre du jour, le projet de fusion des communes : aucune décision n'est prise, il s'agissait simplement pour les participants de partager et faire connaître leurs points de vue.
- Madame Martine DROMARD demande à Monsieur le Maire s'il est toujours envisageable d'organiser deux conférences par Monsieur MOINE au premier trimestre. Madame Stéphanie LECOT, s'étonne que les membres de la commission culture ne soient pas informés de ce projet. Madame DROMARD explique que cette activité est organisée par la Bibliothèque. La discussion qui s'ensuit avec Monsieur le Maire a pour résultat l'annonce par Madame DROMARD de sa décision de démissionner de sa fonction de conseillère municipale.
- Monsieur le Maire décide de lever la séance.

La séance est levée à 22h30.